

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 23 (1943)  
**Heft:** 5

**Rubrik:** Législation économique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

en faveur des industriels et commerçants suisses, pour obtenir les papiers qui leur sont nécessaires pour se rendre en Suisse, en zone nouvellement occupée (zone Sud) ou en Belgique. Le Service de la Correspondance commerciale a remis aux Autorités compétentes près de 5.000 lettres de nature commerciale pour qu'elles soient acheminées de zone Nord en Suisse. Dans l'autre sens, c'est-à-dire de Suisse en zone Nord, notre Service de la Correspondance commerciale a reçu, contrôlé et expédié plus de 6.000 lettres. Le délai de transmission des lettres est, dans chaque sens, de dix jours environ. Il semble difficile de réduire actuellement ce délai.

## LYON

Dans sa séance du 29 avril le Comité de la Section de Lyon et du Centre a pris connaissance des noms des personnes que sa Commission des Relations Commerciales se propose de soumettre à l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole pour former l'élément suisse de la Commission franco-suisse qu'il a été décidé de constituer, de concert avec l'Association précitée.

La Délégation du Secrétariat Général a déployé une activité parallèle à celle des bureaux de Paris en ce qui concerne les importations suisses en France et les exportations françaises en Suisse. Elle est intervenue auprès des organismes compétents au sujet de la fermeture des gares d'Annemasse

et de Saint-Gingolph au trafic d'importation en Suisse des marchandises françaises.

Quant au Secrétaire de la Section, il a eu l'occasion de fournir aux Adhérents de nombreux renseignements relatifs à la circulation des étrangers, au renouvellement de leurs cartes d'identité, etc... Il s'est consacré également au recouvrement de quelques créances.

## MARSEILLE

Le Comité de la Section de Marseille et du Sud-Est a tenu une séance le 14 avril, au cours de laquelle il a entendu un rapport sur la situation actuelle des relations économiques franco-suisse.

Le Secrétaire de la Section a collaboré, lui aussi, à l'effort accompli par la Compagnie en faveur des ventes françaises en Suisse. Il a étudié spécialement les possibilités d'exportation de fleurs et de produits du Vaucluse.

## BESANÇON

Le Comité de la Section de l'Est, au cours de sa séance du 8 avril, a examiné certaines possibilités d'exporter en Suisse des produits de la région franc-comtoise.

Le Secrétaire de la Section a effectué diverses démarches en faveur d'exportations françaises en Suisse et fourni des renseignements aux Adhérents, spécialement en matière de saufs-conduits.

# LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

## FRANCE : Principaux textes parus du 1<sup>er</sup> au 30 avril 1943.

### QUESTIONS FISCALES ET D'ENREGISTREMENT

Fixation des catégories d'activité économique exonérées du prélèvement temporaire sur les excédents de bénéfices.

Arrêté du 5 avril 1943 au J. O. (1) du 15 avril 1943 (p. 1035).

Liste des banques agréées pour tenir les comptes bloqués (annexe à la circulaire du 15 mars 1943 de la Direction générale des Contributions directes).

B. H. D. du 19 avril 1943 (2).

Taxe à la production. Produits pouvant être livrés en suspension de taxe (circulaire du 3 avril 1943).

B. H. D. du 26 avril 1943.

Taxe à la production. Exonération pour produits finis de consommation rapide (Circulaire du 5 avril 1943).

B. H. D. du 26 avril 1943.

### QUESTIONS JURIDIQUES ET SOCIÉTÉS

Reprise du cours de certains délais suspendus au profit des mobilisés par le décret du 1<sup>er</sup> septembre 1939 (loi complétant les dispositions des art. 17 et 18 du décret-loi du 29 novembre 1939).

Loi du 25 mars 1943 au J. O. du 1<sup>er</sup> avril 1943 (p. 923).

Mobilisation des créances dont le règlement est suspendu en raison de l'interruption des relations entre la Métropole et les territoires d'outre-mer.

Loi du 25 mars 1943 au J. O. du 1<sup>er</sup> avril 1943 (p. 923).

Possibilité de procéder à la nomination d'administrateurs provisoires d'entreprises industrielles ou commerciales aux colonies et dont les dirigeants qualifiés ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, exercer leurs fonctions.

Loi du 25 mars 1943 au J. O. du 4 avril 1943 (p. 961).

Prolongation des délais fixés par la loi du 3 avril 1942 pour l'examen des demandes d'inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables et des comptables agréés et des demandes de délivrance de certificats d'aptitudes à la profession de comptable agréé.

Loi du 15 mars 1943 au J. O. du 16 avril 1943 (p. 1046).

### DROIT ADMINISTRATIF

#### Agriculture et Ravitaillement

Organisation du marché de la farine.

Arrêté du 30 mars 1943 au J. O. des 5 et 6 avril 1943 (p. 976).

Extension de l'action du Centre d'Information interprofessionnel aux Comités d'organisation créés ou à créer par le Ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement.

Décret du 12 avril 1943 au J. O. du 15 avril 1943 (p. 1034).

(1) J. O. : Journal Officiel de l'Etat Français.

(2) B. H. D. : Bulletin Hebdomadaire de Documentation.

**Circulation. Transports**

Importantes modifications au Code de la Route.

Loi du 28 janvier 1943 au J. O. du 31 mars 1943 (p. 913).

**Contrôle économique**

Répression des infractions à la législation des prix et au ravitaillement. Rôle du Comité contentieux.

Décret du 15 mars 1943 au J. O. du 27 mars 1943 (p. 883).

Constatation des infractions à la coordination des transports.

Décret du 2 mars 1943 au J. O. du 1<sup>er</sup> avril 1943 (p. 927).

Amendes administratives et professionnelles. Modalités d'application de la loi du 11 décembre 1942 (Agriculture).

Arrêté du 11 mars 1943 au J. O. du 16 avril 1943 (p. 1055).

Répression des infractions en matière de blés, céréales, farine et pain (modification à l'article 2 de la loi du 17 décembre 1941).

Loi du 19 avril 1943 au J. O. du 24 avril 1943 (p. 1133).

Infractions au dépassement de consommation de gaz (extension des pouvoirs pour la répression des infractions). Modification de la loi du 18 septembre 1941.

Loi du 28 avril 1943 au J. O. du 30 avril 1943 (p. 1193).

**Organisation professionnelle**

Modifications au Comité d'organisation de la parfumerie et des commerces qui s'y rattachent.

Décret du 23 mars 1943 au J. O. du 26 mars 1943 (p. 878).

Règlementation du titre d'architecte.

Décret du 25 mars 1943 au J. O. du 1<sup>er</sup> avril 1943 (p. 926).

Création du Comité interprofessionnel des vins doux naturels et vins de liqueurs à appellations contrôlées.

Loi du 2 avril 1943 au J. O. du 3 avril 1943 (p. 953).

Transformation du Comité d'organisation de l'importation charbonnière.

Décret du 6 avril 1943 au J. O. du 7 avril 1943 (p. 987).

Création et composition de la Commission de l'Inspection des Pharmacies.

Arrêtés des 25 février et 11 mars 1943 au J. O. du 10 avril 1943 (p. 1002).

Modifications de l'organisation du Comité général d'organisation de l'industrie du cuir.

Décret du 11 avril 1943 au J. O. des 12 et 13 avril 1943 (p. 1016).

Organisation du Comité de la ganterie, maroquinerie et articles divers en cuir.

Arrêté du 11 avril 1943 au J. O. des 12 et 13 avril 1943 (p. 1018).

Organisation du Comité des sabots, galoches, articles divers en bois et réparations.

Arrêté du 11 avril 1943 au J. O. des 12 et 13 avril 1943 (p. 1018).

Organisation du Comité des cuirs verts et peaux du Comité général d'organisation de l'industrie du cuir.

Arrêté du 11 avril 1943 au J. O. des 12 et 13 avril 1943 (p. 1018).

Création d'une famille professionnelle du bâtiment et des travaux publics.

Décret du 15 avril 1943 au J. O. des 19 et 20 avril 1943 (p. 1097).

Attribution de la personnalité civile aux sections de l'O. C. R. P. I.

Arrêté du 13 avril 1943 au J. O. des 19 et 20 avril 1943 (p. 1097).

Création d'une Section de produits finis et matières diverses à l'O. C. R. P. I.

Arrêté du 20 avril 1943 au J. O. du 24 avril 1943 (p. 1135).

**Répartition**

Détermination du mode de calcul des consommations autorisées pendant les heures creuses pour la fourniture d'énergie électrique.

Arrêté du 8 avril 1943 au J. O. du 10 avril 1943 (p. 1001)

Consommations autorisées en basse et haute tension.

Décision du Directeur de l'électricité du 9 avril 1943.

J. O. du 10 avril 1943 (p. 1002).

Taux de pondération à appliquer aux consommations effectuées en heures creuses pour les usages domestiques et industriels de l'électricité.

Décision du Directeur de l'électricité du 9 avril 1943 au J. O. du 10 avril 1943 (p. 1003).

Prorogations des délais de validité des bons de monnaie-matière.

Décision du 25 mars 1943 du Répartiteur chef de la Section « Fers, fontes, aciers » de l'O. C. R. P. I. au J. O. du 10 avril 1943 (p. 1003).

Règlementation de la fabrication des emballages de bois pour fruits et légumes frais et pour la marée.

Décisions du Répartiteur chef de la Section du Bois de l'O. C. R. P. I. du 8 avril 1943 au J. O. du 17 avril 1943 (p. 1067 et 1068).

Annulation de la décision du 28 novembre 1942 relative au remplacement des pièces de rechange pour matériel électro-domestique et de chauffage électrique.

J. O. des 19 et 20 avril 1943 (p. 1099).

La vente des articles textiles. Nouveau régime des bons d'achat.

Loi du 28 avril 1943 au J. O. du 30 avril 1943 (p. 1193).

Modification des règles de distribution des combustibles pour gazogènes.

Loi du 28 avril 1943 au J. O. du 30 avril 1943 (p. 1193).

Institution d'une réglementation générale applicable à l'osier.

Décision du 16 avril 1943 du Répartiteur chef de la Sec-

tion des produits divers de l'O. C. R. P. I. au J. O. du 21 avril 1943 (p. 1115).

Péréquation du prix des produits résineux.

Décision du 17 avril 1943 du Répartiteur chef de la Section de la Chimie de l'O. C. R. P. I. au J. O. du 23 avril 1943 (p. 1132).

Acceptation de commandes de produits sidérurgiques destinés à l'exportation des pays occupés par l'Allemagne.

Décision du Répartiteur chef de la Section des « Fers, fontes et aciers » de l'O. C. R. P. I. au J. O. des 26 et 27 avril 1943 (p. 1172).

Modification du barème général d'équivalence des tissus et articles textiles.

Décision du 17 avril 1943 du Répartiteur chef de la Section textile de l'O. C. R. P. I. au J. O. du 24 avril 1943 (p. 1136).

Réglementation du transport des bois de feu.

Arrêté du 13 avril 1943 au J. O. du 16 avril 1943 (p. 1058).

#### Réquisitions

Evaluation et règlement des indemnités allouées en matière de réquisitions effectuées par les autorités allemandes.

Circulaire n° 188 du 2 mars 1943 au B. H. D. du 19 avril 1943.

Transports effectués au profit des autorités allemandes par voie ferrée.

Circulaire du 4 mars 1943 au B. H. D. du 19 avril 1943.

#### Textes divers

Recouvrement et apurement des créances de l'Etat.

Loi du 12 avril 1943 au J. O. du 15 avril 1943 (p. 1030).

Mainlevée des sûretés prises en faveur de l'Etat Français.

Loi du 12 avril 1943 au J. O. du 15 avril 1943 (p. 1030).

Réglementation du séjour des étrangers en France.

Décret du 16 mars 1943 au J. O. du 15 avril 1943 (p. 1031).

Réglementation de la publicité par affiches et panneaux-réclame.

Loi du 12 avril 1943 au J. O. du 15 avril 1943 (p. 1030).

Demande d'autorisation obligatoire pour se réclamer du patronage du Chef de l'Etat.

Loi du 29 mars 1943 au J. O. du 17 avril 1943 (p. 1061).

### LÉGISLATION DU TRAVAIL

#### Accidents du travail

Modification à la législation du travail en agriculture (décret d'application de la loi du 16 mars 1943).

Décret du 12 avril 1943 au J. O. du 23 avril 1943 (p. 1128).

#### Organisation du travail

Durée du travail dans les services publics industriels.

Loi du 25 mars 1943 au J. O. du 10 avril 1943 (p. 998).

« Charte des Cheminots ».

Loi du 24 février 1943 au J. O. du 21 avril 1943 (p. 1101).

#### Réquisition de la main-d'œuvre

Institution d'une Commission régionale d'orientation de la main-d'œuvre et d'un Comité départemental d'affectation de la main-d'œuvre.

Décrets du 29 mars 1943 au J. O. du 31 mars 1943 (p. 919).

Application des lois et décrets sur le service du travail obligatoire.

Instruction et circulaire du 31 mars 1943 au B. H. D. du 12 avril 1943.

#### Famille et travail

Prévention de l'intoxication benzolique.

Arrêtés du 25 mars 1943 au J. O. du 28 mars 1943 (p. 899).

Modification du taux de la délégation familiale instituée par la loi du 20 juillet 1942.

Décret du 12 avril 1943 au J. O. des 19 et 20 avril 1943 (p. 1099).

Allocations aux vieux travailleurs. Allocation de la mère au foyer.

Circulaire du 31 mars 1943 au B. H. D. du 19 avril 1943.

Contrôle des lois sociales en agriculture.

Décret du 22 avril 1943 au J. O. du 28 avril 1943 (p. 1177).

#### Actes des autorités occupantes

Circulation et roulage.

Ordonnance du 7 novembre 1942 au V. O. B. I. F. (1) du 1<sup>er</sup> avril 1943.

Défense passive.

Ordonnance du 3 avril 1943 au V. O. B. I. F. du 13 avril 1943.

Utilisation des véhicules automobiles portant des numéros d'immatriculation allemands.

Ordonnance du 15 avril 1943 au V. O. V. I. F. du 20 avril 1943.

Dispense de l'approbation des autorités allemandes pour les assemblées de sociétés.

Ordonnance du 16 avril 1943 au V. O. B. I. F. du 20 avril 1943.

**(Communiqué par la Société Fiduciaire Juridique et Fiscale, 51, rue de la Chaussée d'Antin, Paris-9<sup>e</sup>).**

(1) V. O. B. I. F. : Verordnungsblatt des Militärbefehlshabers in Frankreich.

**SUISSE : Principaux textes parus du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 1943.****FISCALITÉ**

Transfert de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Ordonnance du Département Fédéral de l'Economie Publique du 29 décembre 1942. F. O. S. C. n° 1 du 4 janvier 1943 (p. 11).

Régime des livraisons en franchise de l'impôt sur le luxe.

Ordonnance du Département Fédéral des Finances et des Douanes du 29 décembre 1942. F. O. S. C. n° 1 du 4 janvier 1943 (p. 13).

Sacrifice pour la défense nationale 1945/47 : paiements anticipés.

Communiqué du Département Fédéral des Finances et des Douanes du 29 janvier 1943. F. O. S. C. n° 23 du 29 janvier 1943 (p. 238).

**SOCIÉTÉS**

Réglementation de l'ouverture d'exploitations (agglomérés de charbon).

Ordonnance du Département Fédéral de l'Economie Publique du 21 décembre 1942. F. O. S. C. n° 1 du 4 janvier 1943 (p. 10).

Obligation d'un permis préalable pour l'exploitation des tourbières.

Ordonnance du Département Fédéral de l'Economie Publique du 18 décembre 1942. F. O. S. C. n° 3 du 6 janvier 1943 (p. 43).

**LÉGISLATION DU TRAVAIL**

Réglementation du travail hors fabrique dans l'industrie horlogère.

Arrêté du Conseil Fédéral du 23 décembre 1942. F. O. S. C. n° 2 du 5 janvier 1943 (p. 24).

Fixation des taux normaux d'ajustement des salaires.

Commission Consultative du Département Fédéral de l'Economie Publique pour les questions des salaires. F. O. S. C. n° 38 du 16 février 1943 (p. 367).

**COMMERCE**

Composition de la Commission Consultative pour la Sauvegarde des Importations et des Exportations.

Ordonnance du Département Fédéral de l'Economie Publique du 16 février 1943. F. O. S. C. n° 40 du 18 février 1943 (p. 385).

Accord concernant les échanges commerciaux et le règlement des paiements helvético-croates.

F. O. S. C. n° 86 du 13 avril 1943 (p. 840).

Surveillance du commerce, de l'importation et de l'exportation de l'or.

Ordonnance du Département Fédéral des Finances et des Douanes du 15 avril 1943. F. O. S. C. n° 92 du 20 avril 1943 (p. 891).

**RATIONNEMENT**

Abrogation des restrictions d'emploi de l'énergie électrique.

Ordonnance de l'Office de Guerre pour l'Industrie et le Travail du 14 janvier 1943. F. O. S. C. n° 11 du 15 janvier 1943 (p. 134).

Contrôle de la production et de la consommation dans la branche du papier.

Ordonnance de l'Office de Guerre pour l'Industrie et le Travail du 23 février 1943. F. O. S. C. n° 47 du 26 février 1943 (p. 452).

Livraison du fer et des autres métaux.

Arrêté du Conseil Fédéral du 26 janvier 1943. F. O. S. C. n° 65 du 19 mars 1943 (p. 629).

**PRIX**

Approbation des tarifs de fournitures et assainissement des prix de vente dans l'horlogerie, particulièrement dans la fabrication Roskopf.

Ordonnance du Département Fédéral de l'Economie Publique du 29 décembre 1942. F. O. S. C. n° 2 du 5 janvier 1943 (p. 24 et 26).

Modification de certains tarifs de fournitures dans l'industrie horlogère.

Ordonnance du Département Fédéral de l'Economie Publique du 16 mars 1943. F. O. S. C. n° 63 du 17 mars 1943 (p. 607).

Organisation et contrôle des fonds et caisses de compensation des prix.

Ordonnance du Département Fédéral de l'Economie Publique du 13 avril 1943. F. O. S. C. n° 89 du 16 avril 1943 (p. 870).

Prix de barrage dans le terminage de la montre.

Ordonnance du Département Fédéral de l'Economie Publique du 20 avril 1943. F. O. S. C. n° 95 du 24 avril 1943 (p. 926).

**AGRICULTURE**

Affectation de groupes de travailleurs et de camps de travail à l'agriculture.

Arrêté du Conseil Fédéral du 26 janvier 1943. F. O. S. C. n° 27 du 3 février 1943 (p. 271).

**TRANSPORTS**

Statut des transports automobiles (transports mixtes).

Ordonnance du Département Fédéral des Postes et des Chemins de Fer du 15 janvier 1943. F. O. S. C. n° 29 du 5 février 1943 (p. 289).